



Liste des délibérations du conseil municipal du 27 septembre 2022 à 18h30

- **Délibération n°2022/020 examinée le 27 septembre 2022** – Révision des loyers des logements communaux – **Approuvée.**

Conformément aux baux signés avec les quatre locataires des logements communaux, le montant des loyers doit être révisé chaque année au 1^{er} janvier selon l'indice de l'INSEE.

- **Délibération n°2022/021 examinée le 27 septembre 2022** – Révision du loyer du camping Les Bastides – **Approuvée.**

Conformément au bail administratif signé le 1^{er} février 2022, entre la commune et la SARL CARNOVATO représentée par M. Thomas CHIROUZE et Mme Vanessa RODRIGUES, le loyer, indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC), doit être révisé tous les ans.

- **Délibération n°2022/022 examinée le 27 septembre 2022** – Demande de subvention Atout Ruralité 07 auprès du Département de l'Ardèche pour les travaux de réfection de la toiture de l'église et remplacement d'un beffroi – **Approuvée.**

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'église, la commune va déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07.

- **Délibération n°2022/023 examinée le 27 septembre 2022** – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes – **Approuvée.**

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes afin d'effectuer des missions de débroussaillage et/ou d'éparage sur le périmètre des cinq communes de la communauté de communes du Val de Ligne qui sont membres du syndicat.